



les coteaux
bordelais
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2020-47

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020

Conseillers en exercice	29	Pour	27
Conseillers présents	25	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	2	L'an 2020, le 4 novembre 2020 à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Pompignac, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Suffrages exprimés	27		
Date de convocation	21/X/2020		
Date d'affichage	21/X/2020		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Céline DELIGNY ESTOVERT**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac		Marie-Jeanne SOKOLOVITCH
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux		Isabelle PASSICOS
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	Abs	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	Abs	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le

09 NOV. 2020

N° 2020-47

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales

Rapport de synthèse :

Le conseil communautaire doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion. Les membres du Conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 6 novembre 2020

Le Président

Pour extrait conforme

Christian SOUBIE

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

L'an 2020, le 30 septembre à 20h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à Fargues Saint-Hilaire (Carré des Forges) sous la présidence de Christian SOUBIE

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux		Laurent JANSONNIE
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan		Dominique DERUE
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux		Isabelle PASSICOS
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président remercie le maire de Fargues Saint-Hilaire d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.
Le conseil communautaire désigne Bertrand GAUTIER en tant que secrétaire de séance.

En introduction de la séance du conseil communautaire, le Président constate qu'en cette période difficile, les services publics en général et les collectivités locales en particulier ont été en première ligne. Sur notre territoire, la Communauté de communes, les Mairies et leurs partenaires associatifs se sont mobilisés.

Le Président souligne qu'au plus dur du confinement, les services essentiels à la population ont été maintenus avec la mobilisation des CCAS, du CIAS, des agents publics, des associations. Ainsi, à titre d'exemple le portage de repas, les aides à domicile, la collecte des OM, l'accueil des enfants prioritaires dans les écoles, chez les assistantes maternelles ont été assurés.

Le Président souligne que depuis la rentrée, la pression est constante et que nous devons nous adapter à chaque instant pour créer les conditions de sécurité sanitaire les plus efficaces tout en continuant à avoir une vie sociale et professionnelle. La recherche de cet équilibre permanent est lourde et stressante pour les élus et les services mais elle est indispensable pour faire société : les écoles fonctionnent, les lieux de vie sont ouverts, les liens culturels se maintiennent, nos aînés sont accompagnés, nos entreprises sont aidées ...

Le Président fait un premier état financier de l'impact de la COVID sur le budget de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais ». Il met en avant que les dépenses directement liées s'élèvent, à date, pour la

Communauté de communes à près de 100 K€ (40 K€ d'aides aux entreprises, 50 K€ pour l'achat des masques (distribution population, fond pour associations et services ...), 1,5 K€ gel offert aux communes, 5 K€ ménages et désinfection diverses structures. Le Président souligne que certains coûts seront probablement prolongés sur 2021.

Le Président indique que les associations soutenues par la Communauté de communes ont des dépenses supplémentaires (ex. location d'un 3^{ème} véhicule pour le portage de repas), des dépenses supplémentaires et des recettes en moins (crèches, clsh ...). Il note qu'un travail d'évaluation est en cours pour 2020 et de simulation pour 2021.

Par ailleurs, le Président souligne que l'impact sur les recettes fiscales de la Communauté de communes est faible sur 2020 (Taxe de séjour) mais que les inconnues sont très grandes pour 2021 (CVAE, CFE ..., projet de réforme fiscale)

Le Président rappelle que si les dégâts sont déjà importants, par notre mobilisation quotidienne nous pouvons faire qu'ils ne soient pas irréparables. C'est dans les moments difficiles que l'on retrouve les valeurs portées par le service public.

Ordre du jour

	Objet	N°
1	<p>Délibération portant mise en place d'un groupement de commandes entre la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » et des communes pour le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de voirie des années 2021 à 2024</p> <p>En l'absence d'Alain Bargue, Vice-président en charge de la Voirie, le Président invite Jean-Antoine Biscaïchipy à présenter le projet de délibération.</p> <p>Jean-Antoine Biscaïchipy rappelle que la Communauté de communes et les communes ont décidé depuis de nombreuses années d'avancer ensemble pour leurs travaux de voiries respectifs en constituant des groupements de commandes (maitrise d'œuvre, investissement et fonctionnement).</p> <p>Les marchés en cours parviennent à leur échéance. Il est donc nécessaire de les relancer en commençant par celui de la maitrise d'œuvre. Le nouveau maître d'œuvre aura très rapidement à préparer la consultation du marché pluriannuel de travaux de fonctionnement et le marché annuel de travaux d'investissement.</p> <p>Aujourd'hui, l'ensemble des communes souhaite faire partie du groupement de maitrise d'œuvre. C'est satisfaisant. Ensemble, nous avons souhaité continuer sur la base d'un cahier des charges plus exigeant. Celui-ci devrait être en ligne très rapidement.</p> <p>Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la constitution du groupement de commande pour la maitrise d'œuvre voirie et de désigner Alain Bargue, le Vice-président en charge de cette compétence pour représenter la Communauté de communes dans le comité de sélection des offres.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion.</p> <p>Axelle Balguerie prend la parole pour indiquer qu'elle souhaite une modification de la convention afin qu'il soit désigné 2 membres par commune au comité de sélection des entreprises. Le Président rappelle qu'il appartient à chaque commune de faire ses choix pour la représenter dans les instances.</p> <p>Le Président propose de soumettre aux votes les 2 propositions</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à la majorité absolue des suffrages exprimés d'adopter la délibération initialement présentée (contre : Axelle Balguerie, Emmanuel Kersaudy, Loïc Vidal par l'usage du pouvoir donné à Emmanuel Kersaudy ; abstention : Florence Allais). La proposition alternative présentée par Axelle Balguerie est rejetée avec 4 voix pour (Florence Allais, Axelle Balguerie, Emmanuel Kersaudy et Loïc Vidal par l'usage du pouvoir donné à Emmanuel Kersaudy) et 24 voix contre.</p>	2020-34
2	<p>Délibération portant désignation d'un membre de la Commission consultative Transition énergétique</p>	2020-

	<p>Le Président invite Bertrand Gautier, Vice-président en charge des relations avec le SYSDAU qui porte l'élaboration du PCAET, à présenter le projet de délibération.</p> <p>Bertrand Gautier indique que le législateur à créer les commissions consultatives pour la transition énergétique dont il a fait membre les EPCI. En Gironde, la commission est portée par le SDEEG.</p> <p>La commission a vocation à faciliter les échanges en matière de PCAET, de production d'énergie renouvelable et de réduction de la consommation.</p> <p>Bertrand Gautier précise que la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » dispose d'un représentant au sein de cette commission consultative. Il est proposé de désigner Bertrand Gautier qui représente déjà la Communauté de communes au SYSDAU et qui est également membre du bureau du SDEEG.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à la majorité absolue des suffrages exprimés d'adopter la délibération (vote contre de Florence Allais).</p>	35
3	<p>Délibération portant création de la Conférence des maires</p> <p>Le Président présente le projet de délibération.</p> <p>Christian Soubie indique que la loi « engagement et proximité » de décembre 2019 impose la création de cette conférence lorsque l'ensemble des maires ne sont pas membres du bureau communautaire afin d'associer les maires à des moments stratégiques de la vie de la Communauté de communes.</p> <p>Le Législateur fixe un nombre maximal de 4 réunions dans l'année.</p> <p>Le maire de Croignon ne faisant pas partie du bureau, il est donc nécessaire de créer ladite conférence des maires.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter la délibération.</p>	2020-36
4	<p>Délibération portant désignation des membres des commissions permanentes thématiques de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais »</p> <p>Le Président invite Patrick Bonnier, Vice-président à présenter le projet de délibération.</p> <p>Patrick Bonnier rappelle la volonté exprimée par le Président et son bureau, d'associer au maximum l'ensemble des 164 conseillers du territoire dans la vie et le travail de la Communauté de communes. C'est dans ce cadre qu'il a été proposé aux élus de s'investir dans les commissions thématiques de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais ». Le Président a fait un appel à candidature, relayé en commune par les Vice-présidents.</p> <p>Patrick Bonnier indique qu'un tableau récapitulatif des candidatures reçues est distribué à chaque conseiller.</p> <p>Le Président fait un point sur le report du séminaire qui aurait dû faciliter la mise en route des commissions.</p> <p>Il précise que dès que les conditions le permettront, un moment de travail collectif sera mis en place.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion.</p> <p>Le Président constate le consensus que se dégage. Il propose donc de considérer les commissions constituées sur cette base. Le Conseil communautaire approuve.</p>	2020-37
5	<p>Délibération fixant les indemnités de fonctions du Président et des Vice-présidents</p> <p>Le Président présente le projet de délibération.</p> <p>Christian Soubie rappelle la position historique et originale de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » dans laquelle aucune indemnité n'était versée aux élus. Le Président indique que les Vice-présidents, au regard du nouveau mode de gouvernance qu'il souhaite mettre en place, ont considéré que l'augmentation de la charge de travail leur impose une nouvelle organisation en mairie et/ou dans leur activité professionnelle. A ce titre, ils ont émis le souhait que la Communauté de communes applique le droit commun en attribuant des indemnités à son exécutif.</p>	2020-38

	<p>C'est dans ce cadre qu'est présentée la délibération relative aux indemnités du Président et des Vice-présidents.</p> <p>Le régime indemnitaire est strictement encadré par la Loi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une enveloppe globale maximale : 80 524 € - Des taux maximums pour le Président (48.75%) et les Vice-présidents (20.63%) - Un respect de la hiérarchie des fonctions <p>Le Bureau propose de fixer l'enveloppe globale à 64 408 € soit 80% de l'enveloppe maximale et de fixer le taux de l'indemnité du Président à 21.8% (au lieu de 48.75%) et celui des Vice-présidents à 16.6% au lieu de 20.63%.</p> <p>Les indemnités prendraient effet à la date respective de prise de fonctions effectives des membres de l'Exécutif.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion.</p> <p>Natalie Roca rappelle que l'ancien Président n'a jamais souhaité l'attribution d'indemnités pour l'Exécutif de la Communauté de communes et qu'il faisait régulièrement le lien entre le montant potentiel des indemnités et le montant des crédits attribués pour les activités culturelles et sportives. Elle manifeste son inquiétude et craint que le vote des indemnités induise mécaniquement une réduction des crédits alloués aux activités culturelles. Elle souhaite être rassurée sur ce point.</p> <p>Le Président indique que le budget culture et sport qui a été voté et qui est en cours d'exécution. La décision budgétaire modificative qui est proposée en suivant ne concerne en rien les crédits culture.</p> <p>Florence Allais s'étonne de ce changement alors même que le contexte économique et sociale est difficile. Elle pense que ce n'est vraiment pas le moment d'opérer un tel changement. Elle soutient qu'aucun élu de la Communauté de communes n'a jamais perçu d'indemnité. Plusieurs élus rappellent que cela est inexact puisque Annie Garrissou percevait une indemnité à la fin de son mandat.</p> <p>Axelle Balguerrie pense qu'il vaut mieux conserver ce volume de crédits pour aider les associations et les entreprises qui seront probablement en difficultés.</p> <p>Christian Soubie invite les Vice-présidents et les membres de l'Assemblée à exposer leur position.</p> <p>Bertrand Gautier invite à ne pas tout mélanger. L'attribution d'indemnités ne se fait pas au détriment des crédits accordés aux autres postes. Elles sont prévues par la Loi et correspondent à une prise en compte des engagements et des charges des membres de l'Exécutif.</p> <p>Florence Allais rappelle que les recettes de fonctionnement proviennent d'abord des impôts et qu'elles font l'objet d'affectations. Un budget est une question des choix et celui d'attribuer des indemnités n'est pas le bon.</p> <p>Gérard Sébie souligne que les responsabilités imposent une prise en compte des charges (déplacements par exemple).</p> <p>Roselyne Diez rappelle la charge de travail de l'Exécutif des collectivités. Ces responsabilités doivent être prises en compte. L'indemnité sert à compenser les charges et les dépenses des élus.</p> <p>Thierry Genetay fait le lien entre les indemnités et le niveau d'engagement croissant imposé par la prise de compétences des EPCI. L'exception de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » ne peut tenir sur la durée. Notre Communauté de communes ne peut pas être en retrait du mouvement général.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à la majorité absolue des suffrages exprimés d'adopter la délibération (vote contre de Florence Allais, Axelle Balguerrie et Natalie Roca)</p>	
6	<p>Délibération portant Décision Modificative au budget principal 2020</p> <p>Le Président présente le projet de délibération.</p> <p>Christian Soubie indique que la décision modification au budget comprend 2 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un changement d'imputation au sein de la section de fonctionnement pour les dépenses d'aides aux entreprises réalisées avec la Région dans le cadre du COVID - La dotation de l'article relatif aux indemnités d'élus et la réduction des crédits ouverts en dépenses imprévues. 	2020-39

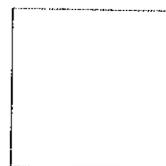
	<p>Le Président invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion. Axelle Balguerrie regrette que cette décision modificative ne soit pas scindée en 2 points. Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter la délibération (Abstention de Florence Allais et Axelle Balguerrie)</p>	
7	<p>Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 1^{er} juillet 2020</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à faire état de leur remarque sur le projet de procès-verbal transmis avec la convocation.</p> <p>Axelle Balguerrie s'étonne que le procès-verbal ne mentionne pas la modification dans l'ordre des appels à voter lors de la désignation des membres du SIAEPA. Elle indique que le Président a, pour les 8 premiers candidats demandé d'abord à connaître ceux qui votent « contre » alors qu'il a demandé pour le dernier candidat à savoir ceux qui votent « pour ».</p> <p>Le Président indique que la remarque d'Axelle Balguerrie sera transcrite au procès-verbal de la présente séance.</p> <p>En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.</p>	2020-40
8	<p>Relevé des décisions du Président de juin à septembre 2020</p> <p>Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil communautaire. Le conseil communautaire en prend acte</p>	2020-41

Le Président rappelle les dates des prochains conseils communautaires : mercredi 4 novembre et mercredi 16 décembre

La séance est levée à 20h50

Bordereau de signature

2020_47



Délibération portant approbation du procès verbal de la séance d
u_30_septembre_2020

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	06/11/2020	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	06/11/2020	
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	07/11/2020	 Certificat au nom de <u>CHRISTIAN SOUBIE</u> (COMMUNE DE TRESSES), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 25 avr. 2018 à 11:06 au 25 avr. 2021 à 11:06.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président